

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Sylvain LAIGNEL à M. Gérard LAMBERT, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME – Schéma touristique 2019-2024** : Aménagements de la rue Teste du Bailler et du Jardin de Cybèle à Vienne

Rapporteur : Marie Pierre JAUD-SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Schéma touristique 2019-2024 reprend à son compte une orientation forte de la précédente stratégie touristique sur les aménagements urbains.

La scénographie des espaces publics communaux constitue en effet un vecteur d'image et de message, par la composition des aménagements, en lien avec le positionnement retenu.

Deux investissements de la Ville de Vienne s'inscrivent directement dans cette démarche de requalification urbaine contribuant à l'attractivité touristique du territoire : la requalification de la rue Teste du Bailler et l'aménagement du Jardin de Cybèle.

Engagée dans la continuité des travaux réalisés rue Marchande, la requalification de la rue Teste du Bailler vise à améliorer le confort des usagers et la qualité urbaine, valoriser le cœur historique de Vienne apporter des aménités urbaines aux habitants et visiteurs du centre-ville.

Lancés en 2019, ces travaux ont un coût de 210 941 €. Une participation de Vienne Condrieu Agglomération de 70 000 € sera attribuée au titre de ses compétences voirie et assainissement, conformément à la Convention de maîtrise d'ouvrage signée avec la Ville de Vienne le 24 mai 2019.

A l'instar du principe de financement retenu pour d'autres aménagements emblématiques de centre historique de Vienne (rue Marchande, Place Saint Paul, Place du Pilori et Square Vassy), il est proposé d'attribuer au titre de la scénographie urbaine une subvention complémentaire de 30 000 €, correspondant à 50 % du reste à charge de la Commune après participation de l'Etat.

Constituant l'un des sites archéologiques emblématiques de Vienne et de l'Agglomération, le Jardin de Cybèle va faire l'objet d'un réaménagement d'ensemble afin de décloisonner et d'améliorer l'accessibilité du site, de mettre en valeur les vestiges, d'offrir un espace public de qualité et végétalisé et de faciliter la déambulation et l'accessibilité des chalands, le jardin se situant entre le Parking Saint-Marcel et le Centre Ancien.

L'opération est programmée sur 2020 et 2021 pour un coût HT estimé à 2 065 000 €. Il est proposé à l'Agglomération d'attribuer un fonds de concours de 326 250 €, correspondant à 50 % du reste à charge de la Commune pour la partie travaux, après participation de la Région.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 25 juin 2019 validant le Schéma touristique 2019-2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la participation de l'Agglomération au financement des aménagements réalisés dans le centre historique de Vienne :

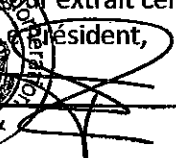
- un fonds de concours de 30 000 €, correspondant à 50 % du reste à charge de la Commune est allouée à la Ville de Vienne pour le réaménagement de la rue Teste du Bailler ;

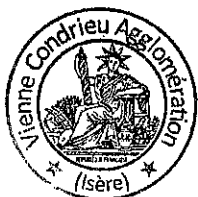
- un fonds de concours de 326 250 €, correspondant à 50 % du reste à charge de la Commune est allouée à la Ville de Vienne pour les travaux de réaménagement du Jardin archéologique de Cybèle.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020
et a été publiée le 03 FEV. 2020

pour extrait certifié conforme
Monsieur le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat